

Image not found or type unknown



Audition de mineur en gendarmerie

Par **infanest**, le **08/07/2015** à **17:02**

bonjour

ma fille de 15 ans 1/2 vient d'être convoquée par téléphone à la gendarmerie pour être entendue comme témoin dans le cadre d'une plainte. j'en ai donc accompagné et là le gendarme a refusé de me laisser entrer avec elle. j'ai insisté: grosse pression, menaces de garde à vue, menaces d'outrages à représentant de la loi, j'en passe et des meilleures... je suis donc partie sans laisser entendre ma fille. quelle est la loi pour cette situation? j'ai demandé un texte de loi que l'on a pas voulu me fournir. existe-t-il?

merci de me répondre elle n'est ni victime ni suspecte mais juste témoin